



Monsieur Gilbert BEAUJANNEAU  
Président de la CC des Vallées du Clain  
25, ROUTE DE NIEUIL  
86 340 LA VILLEDIEU-DU-CLAIN

À Poitiers, le 26 JUL. 2017

Réf : SMASP-SCOT-2017-073/AV  
Dossier suivi par Armelle VANDEMBERGUE  
Tél : 05 79 96 09 73  
E-mail : armelle.vandenbergue@smasp.fr

**Objet : Modifications simplifiées n°1, 2, 3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nieuil l'Espoir**

Monsieur le Président,

Par courrier du 21 juin 2017, vous m'avez notifié le projet de modifications simplifiées n°1, 2, 3 et 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nieuil l'Espoir avant enquête publique, en application de l'article L153-47 du Code de l'Urbanisme (CU).

J'ai pris bonne note de ce projet consistant à supprimer des emplacements réservés, à modifier le contenu du règlement écrit relatif au secteur Ne correspondant aux hameaux existants à développement limité, à faire évoluer le schéma de principe de l'orientation d'aménagement de la zone AUa n°4 « Baconnet » et, enfin, à identifier sur le plan de zonage deux bâtiments relevant d'une zone naturelle, pour permettre leur changement de destination en application de l'article R. 151-35 CU.

Je n'ai pas de remarque particulière à formuler au sujet de ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président du SMASP



Alain CLAEYS